

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
**Mise à jour :** 03.08.2023  
**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (4.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
Identifiant unique de formulation : non applicable

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Fixateur spécial pour les machines de développement de radiographies NDT.

##### Catégorie de produits [PC]

PC 30 - Produits photochimiques

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

**Rue :** Max-Planck-Straße 27

**Code postal/Lieu :** 70806 Kornwestheim

**Téléphone :** +49 7154 1308-0

**Télécopie :** +49 7154 1308-40

**Contact pour informations :** Dürr NDT GmbH & Co KG, Höpfigheimer Straße 22, D-74321 Bietigheim-Bissingen, N° de tél.: +49 (0) 7142 993810, N° de fax.: +49 (0) 7142 99381 299, info@duerr-ndt.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P353 Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

##### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
**Mise à jour :** 03.08.2023  
**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (4.0.0)

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description

XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur contient du thiosulfate d'ammonium, des acides organiques et des agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

##### Composants dangereux

ACIDE ACÉTIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475328-30 ; N°CE : 200-580-7; N°CAS : 64-19-7

Poids : < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

Limites de concentrations spécifiques: Skin Corr. 1A ; H314: C ≥ 90 % • Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 25 % • Skin Corr. 1B ; H314: C ≥ 25 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 25 % • Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 10 % • Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 10 %

##### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

##### Produits de combustion dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
Mise à jour : 03.08.2023  
Date d'édition : 14.08.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Aucun(e) n'est connu(e).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes

##### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
**Mise à jour :** 03.08.2023  
**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (4.0.0)

Type de valeur limite (pays d'origine):	STEL ( EC )
Valeur limite :	20 ppm / 50 mg/m <sup>3</sup>
Version :	20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine):	STEL ( EC )
Valeur limite :	50 mg/m <sup>3</sup> / 20 ppm
Type de valeur limite (pays d'origine):	TWA ( EC )
Valeur limite :	10 ppm / 25 mg/m <sup>3</sup>
Version :	20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine):	TWA ( EC )
Valeur limite :	25 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm
Type de valeur limite (pays d'origine):	TLV/STEL ( F )
Valeur limite :	10 ppm / 25 mg/m <sup>3</sup>

### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

#### DNEL/DMEL

ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	25 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	25 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	25 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	25 mg/m <sup>3</sup>

#### PNEC

ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	3,058 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,3058 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	0,478 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	11,36 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	1,136 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	85 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
Mise à jour : 03.08.2023  
Date d'édition : 14.08.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : Acide acétique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	( 1013 hPa )			non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	100	°C
Température de décomposition :	( 1013 hPa )			non déterminé
Point éclair :				non applicable
Température d'auto-inflammation :				non applicable
Limite inférieure d'explosivité :				non applicable
Limite supérieure d'explosivité :				non applicable
Pression de vapeur :	( 50 °C )			non déterminé
Densité :	( 20 °C )	env.	1,3	g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3	%
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		100	Pds %
pH :			4,5 - 5,5	
log P O/W :				non déterminé
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	<	20	s
Seuil olfactif :				non déterminé
Teneur en COV maximale (CE) :			5	Pds %
Liquides comburants :	Non applicable.			
Propriétés explosives :	Non applicable.			
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.			

### 9.2 Autres informations

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
**Mise à jour :** 03.08.2023  
**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (4.0.0)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

#### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction exothermique avec des alcalis.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des alcalis.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3310 mg/kg

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	1060 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	CL50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	5620 mg/l

##### Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
Mise à jour : 03.08.2023  
Date d'édition : 14.08.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 400 - 500 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : CL50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 75 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )

Espèce : Tête de boule

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 79 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 95 mg/l

Temps d'exposition : 24 h

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC0 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 65 mg/l

Temps d'exposition : 85 h

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
**Mise à jour :** 03.08.2023  
**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (4.0.0)

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC0 ( ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 2850 mg/l  
Temps d'exposition : 16 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Pas de données disponibles.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Après utilisation conforme

##### Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités avec la substance.

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 09 01 04\* bains des fixation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur  
**Mise à jour :** 03.08.2023  
**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (4.0.0)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 75

##### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Aucune

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association international du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP

Mention H = Mention de danger SGH

NE = Norme Européenne

NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU = Nations Unies

PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur

**Mise à jour :** 03.08.2023

**Date d'édition :** 14.08.2023

**Version (Révision) :**

4.1.0 (4.0.0)

[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)

TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

UE = Union Européenne

vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.